

Devenir référent pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail

Instances représentatives du personnel et Référents

PUBLIC

- Référent CSE et Référent entreprise, Représentant élu
- Responsable RH, Dirigeant
- Tout salarié

INTERVENANTS

Juriste en santé au travail,
docteur en sciences politiques
et sociales

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

1 jour

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSIONS INTRA- ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Comprendre les phénomènes de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Appréhender le cadre juridique existant
- Connaître les missions du référent en lien avec les autres acteurs de l'entreprise
- Savoir réagir face à une situation présumée de harcèlement sexuel
- Contribuer à une démarche de prévention globale

Programme

Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : quelles réalités et quelles réponses du droit ?

- Les différentes formes de violences sexuelles au travail
- Les conséquences psychologiques et les atteintes à la santé des personnes
- Des comportements illicites réprimés par le droit du travail et le droit pénal

Le référent, un nouvel acteur émergent pour contribuer à préserver la dignité des personnes

- Le rôle du référent et ses moyens d'action
- L'articulation avec les autres acteurs
- L'intervention en situation de harcèlement sexuel
- Le devoir de prévention

À NOTER

Possibilité de compléter cette formation "Devenir référent pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail" par une journée supplémentaire consacrée à la [prévention du harcèlement moral](#).

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Interaction dans une visée constructive et de réflexion du groupe
- Apports pratiques et juridiques
- Mise en situation et analyse de cas

Suivi et modalités d'évaluation

- Contrôle continu
- Quiz et études de cas
- Auto-évaluation

Délai d'accès à la formation

Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).